



KONFERENZ DER KANTONSREGIERUNGEN
CONFERENCE DES GOUVERNEMENTS CANTONAUX
CONFERENZA DEI GOVERNI CANTONALI
CONFERENZA DA LAS REGENZAS CHANTUNALAS

Aux médias

Prise de position des cantons sur les propositions de la Commission spéciale RPT du Conseil national

La proposition visant à faire financer par la Confédération et les cantons le solde des obligations de l'AI versées après-coup dans le domaine des prestations collectives est rejetée

Le Bureau de la CdC et le Comité directeur de la CDF ont pris connaissance, lors de leurs séances des 11 respectivement 14 mai 2007, des propositions de la Commission spéciale RPT3 du Conseil national relatives au message sur la dotation de la péréquation des ressources, de la compensation des charges et de la compensation des cas de rigueur ainsi que sur la révision de lois dans le cadre du passage à la RPT. Les deux organes sont satisfaits de la clarté avec laquelle la commission a approuvé les projets d'arrêtés fédéraux concernant la dotation des instruments de péréquation.

Les cantons rejettent toutefois fermement la proposition consistant à faire financer par la Confédération et les cantons le solde des obligations de l'AI versées après-coup dans le domaine des prestations collectives. Cette proposition, qui grève les cantons d'une charge supplémentaire de 500 millions de francs, revient à coupler au projet RPT un objet qui y est étranger, à savoir l'assainissement de l'AI, et remet en question le consensus obtenu entre la Confédération et les cantons au sein du Conseil de direction politique RPT.

Les motifs à ce rejet se trouvent exposés dans la prise de position des cantons, en annexe, concernant la proposition de la commission spéciale RPT3 du Conseil national au sujet du financement par la Confédération et les cantons du solde des obligations de l'AI versées après-coup dans le domaine des prestations collectives.

Berne, le 14 mai 2007

Autres renseignements:

- Peter Schönenberger, conseiller d'Etat, délégué RPT de la CdC (tél. 071 229 32 85)
- Eveline Widmer-Schlumpf, conseillère d'Etat, présidente CDF (tél. 081 257 32 01)
- Pascal Broulis, conseiller d'Etat (tél. 021 316 20 10)
- Kurt Stalder, secrétaire de la CDF (tél. 031 356 20 44)
- Walter Moser, représentant de la CdC dans la direction du projet RPT (tél. 031 322 38 24)